

Du vingt un novembre an mil huit cent trente-six à quatre heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Etienne Barthelémy Conrillier département de la Gode âgé de vingt quatre ans, né à Boudon le vingt six du mois de Septembre mil huit cent soixante profession de porteur de lettres domicilié à Boudon département de la Gode fils majeur de Louis Barthelémy profession de porteur de lettres domicilié à Boudon département de la Gode et de Marie fortaine altérée en présents et consentants sans pair

Et de Marie Julie Baptistine Bernard âgée de vingt ans, née à la Gode le vingt du mois de Février mil huit cent soixante domiciliée à la Gode département de la Gode fille aînée de Philippe Bernard profession de propriétaire domicilié à la Gode département de la Gode et de Cecile Castel, née présente et consentante sans pair

Les actes préliminaires sont 1° de publications faites par moi Officier public de la ville de Boudon, les dimanches vingt huit et vingt neuf du mois de Septembre dernier, auxquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage sous le terme de la loi. Et le présent acte de mariage est homologué par moi Officier public de la Gode le jour de sa publication, conformément à la loi.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Julie Baptistine Bernard, l'autre Etienne Barthelémy Conrillier

En présence de Louis Joseph Bernard domicilié à la Gode département de la Gode âgé de vingt quatre ans, profession de boucher, non présent ni allié des époux De Jean Louis Bernant domicilié à Boudon département de la Gode âgé de vingt un ans, profession de grossier, non présent ni allié des époux De Jean Antoine Olive domicilié à Boudon département de la Gode âgé de vingt quatre ans, profession de porteur de lettres, non présent ni allié des époux Et de Jean Dominique Bernard domicilié à la Gode département de la Gode âgé de trente ans, profession de porteur de lettres, non présent ni allié des époux

Après quoi, moi Officier public de la Gode, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties et lesdits témoins, devant moi Officier public de la Gode, et devant lesdits témoins, conformément à la loi.

Bernard Bernant Bernard Olive

N° 11 Conrillier Etienne Barthelémy et Bernard Gene Julie Baptistine

Du vingt un novembre an mil huit cent trente-six, à quatre heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Fernand Bouffard âgé de vingt six ans, né à la Gode le vingt sept du mois de Septembre mil huit cent soixante profession de fabricant de chaussures domicilié à la Gode département de la Gode fils majeur de Jean Joseph Bouffard profession de fabricant de chaussures domicilié à la Gode département de la Gode et de Marie Victorine Parisse née présente et consentante sans pair

Et de Marie Victorine Parisse âgée de vingt deux ans, née à la Gode le vingt neuf du mois de Juillet mil huit cent soixante domiciliée à la Gode département de la Gode fille aînée de Antoine Parisse profession de fabricant de chaussures domicilié à la Gode département de la Gode et de Marie Madeleine Davin, née présente et consentante sans pair

Les actes préliminaires sont 1° de publications faites par moi Officier public de la Gode, les dimanches vingt huit et vingt neuf du mois de Septembre dernier, auxquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit mariage sous le terme de la loi. Et le présent acte de mariage est homologué par moi Officier public de la Gode le jour de sa publication, conformément à la loi.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Victorine Parisse, l'autre Jean Joseph Fernand Bouffard

En présence de Louis Dominique Bernard domicilié à la Gode département de la Gode âgé de trente ans, profession de boucher, non présent ni allié des époux De Jean Joseph Bernard domicilié à la Gode département de la Gode âgé de vingt quatre ans, profession de boucher, non présent ni allié des époux De Jean Louis Bernant domicilié à Boudon département de la Gode âgé de vingt un ans, profession de grossier, non présent ni allié des époux Et de Jean Antoine Olive domicilié à Boudon département de la Gode âgé de vingt quatre ans, profession de porteur de lettres, non présent ni allié des époux

Après quoi, moi Officier public de la Gode, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties et lesdits témoins, devant moi Officier public de la Gode, et devant lesdits témoins, conformément à la loi.

Bernard Bernant Bernard Olive

N° 11 Bouffard Parisse